

## DEVENIR PILOTE PRIVE AVION ( SUITE )

Selon ses motivations, le titulaire d'une licence PPL peut évoluer dans le pilotage en obtenant par la suite des qualifications supplémentaires :

- *Le vol aux instruments pour voyager par mauvais temps.*
- *La voltige pour davantage de sensations.*
- *Le vol en montagne pour aller se poser sur des altiplans, altisurfaces voire sur des glaciers.*
- *L'hydravion pour associer ciel, lac ou mer.*



Tableau de bord du Robin DR400 de l'ANEG

## BALADE AU-DESSUS DES CHATEAUX



Avec l'avion de l'ANEG, le CSAETB vous propose de découvrir les châteaux de la Loire vus du ciel. Différents circuits depuis les aérodromes de Loudun et d'Amboise-Dierre sont prévus pour survoler ces prestigieux édifices.

## L'ULM

Il existe 6 classes d'ULM :

- 1 - *Le Paramoteur.*
- 2 - *Le Pendulaire.*
- 3 - *Le Multiaxe.*
- 4 - *L'Autogire ultraléger.*
- 5 - *L'Aérostal ultraléger.*
- 6 - *L'Hélicoptère ultraléger.*



Pour obtenir le brevet de pilote ULM, il faut avoir 15 ans révolu, satisfaire à un examen théorique puis avoir effectué une formation pratique de 10 à 20 heures à l'issue de laquelle sera précisée sur la licence la classe d'ULM.

En partenariat avec les associations présentes sur les terrains de Channay sur Lathan et d'Amboise-Dierre, le CSAETB propose de voler sur des ULM multiaxes de classe 3.

## LE VOL A VOILE

Le planeur utilise 3 types d'ascendance :

- *Thermique dû à l'échauffement solaire provenant du sol.*
- *Dynamique avec le vent soufflant sur le relief.*
- *Ondulatoire par rebond d'une ascendance dynamique.*



Pour l'obtention de la licence, il faut avoir 16 ans révolu, réussir un examen théorique puis avoir effectué une formation pratique de 8 heures minimum en instruction, 2 heures en solo dont un vol d'au moins 1 heure et avoir effectué 20 atterrissages dont 10 seul à bord. Enfin, réussir l'épreuve pratique finale.

## LE PARACHUTISME

Le parachutisme se décline en trois activités :

- *Le saut conventionnel.*
- *L'ascensionnel.*
- *La soufflerie.*



Le parapente est davantage associé au vol libre.

Le parachutisme est accessible dès 15 ans en conventionnel, 12 ans pour l'ascensionnel et 8 ans en soufflerie. Il existe trois méthodes d'apprentissage :

- *La Progression Accompagnée en Chute ( PAC ).*
- *La Progression Traditionnelle en Ouverture Auto.*
- *Le Saut en Tandem.*

Cette discipline donne lieu à de nombreuses compétitions : *Freely, Freestyle, Voltige, Voile Contact, Vol relatif, Pilotage sous Voile.*



# CSAE TOURS-BLOIS

## Aéro-Club National

### des

## Electriciens et Gaziers

## Club Sports Aériens

### Energie

## de Tours - Blois

Tél : 06.22.39.85.86 ( Jean-Luc CERCEAU )  
06.16.72.71.24 ( Patrick LE BIAN )

e-mail : [jl.cerceau@club-internet.fr](mailto:jl.cerceau@club-internet.fr)  
[patrick.lebian@sfr.fr](mailto:patrick.lebian@sfr.fr)

## PRESENTATION

L'Aéro-club National des Electriciens et Gaziers ( ANEG ) regroupe les différentes activités de loisirs aériens au niveau national :

- Le vol moteur ( Avion et ULM ).
- Le vol à voile.
- Le vol libre y compris le parapente.
- Le parachutisme.
- L'aéromodélisme.

L'ANEG est rattaché à la CCAS. Le Club Sports Aériens Energie de Tours-Blois ( CSAETB ) représente l'ANEG en Touraine et dépend de la CMCAS de Tours-Blois.

Les activités pratiquées au CSAETB sont :

- **L'Avion** au sein des associations :  
*Aéro-club Loudunais* implanté sur l'aérodrome de Loudun.  
*Les Ailes Tourangelles* depuis l'aérodrome d'Amboise-Dierre.  
*Aéro-club de Touraine* à Tours Sorigny.
- **L'ULM**, pratiqué sur l'aérodrome de Loudun, sur le terrain de Channay sur Lathan et également au club « *Les Ailes Tourangelles* » sur l'aérodrome d'Amboise-Dierre.
- **Le Vol à Voile** à Romorantin Pruniers.
- **Le Parachutisme** sur l'aérodrome de Saumur Saint Florent.

Les autres activités ANEG peuvent évidemment être pratiquées au CSAETB. Ainsi, le club permet à chacun et chacune de s'initier aux loisirs aériens en proposant aux ouvriers et ayants droits trois possibilités :

La première concerne la promenade aérienne au-dessus de notre magnifique région voire au-delà. Cela peut être fait en avion monomoteur quadriplace ou en ULM biplace.

La deuxième consiste en une formation permettant d'obtenir le brevet de pilote. Le coût et la durée de cette formation dépend du choix fait entre l'avion, l'ULM ou le planeur.

Enfin, la troisième est spécifique au parachutisme avec la participation à des stages puis à l'issue de la formation, le concours à différentes compétitions.

## LES APPAREILS

Pour la discipline Avion, le CSAETB dispose d'un appareil ANEG intégré à l'Aéro-club Loudunais. Il s'agit d'un quadriplace de voyage type Robin DR400/180 *Régent*.



Cet avion de 180 Ch offre une autonomie de 4 heures 30 et vole à 230 Km/h. Il est surtout utilisé pour les promenades et les voyages.



Aussi, l'Aéro-club Loudunais possède un avion et un ULM multiaxe :

### ROBIN DR400/120

Avion triplace de 120 Ch

Vitesse : 180 Km/h  
Autonomie : 4 heures  
Usage : Ecole, Promenade



### I.C.P. SAVANNAH

ULM biplace de 100 Ch

Vitesse : 150 Km/h  
Autonomie : 4 heures  
Usage : Ecole, Promenade

## DEVENIR PILOTE PRIVE AVION

Il existe deux types de licence :

### La licence de Pilote d'Avion Léger ( LAPL ) :

Permet dès 17 ans, de voler de jour seul à bord d'un avion monomoteur partout en Europe après une formation d'au moins 30 heures de vol puis 10 heures supplémentaires pour emmener trois passagers maximum sans rémunération.

Pour obtenir cette licence, il faut avoir un certificat médical valide et être présenté par l'aéro-club à 17 ans révolus. Le candidat doit en outre avoir au minimum l'expérience suivante :

*Au moins 30 heures de vol d'instruction dont 15 heures en double commande et 6 heures de vol en solo supervisé, dont un minimum de 3 heures de vol en campagne en solo avec au moins 1 vol en campagne d'un minimum de 150 km au cours duquel 1 atterrissage avec arrêt complet sera effectué sur un aérodrome autre que l'aérodrome de départ. L'emport de trois passagers maximum pourra être autorisé après 10 heures de vol supplémentaires.*

### La licence de Pilote d'Avion ( PPL ) :

Cette licence permet de voyager et d'emporter sans rémunération des passagers et sans limitation de distance en conditions de vol à vue. Après une formation spécifique, elle permet également de voler à vue de nuit.

Pour l'obtenir, il faut avoir un certificat médical valide et être présenté par l'aéro-club à 17 ans révolus. Le candidat doit en outre avoir au minimum l'expérience suivante :

*Réussir les examens théoriques et pratiques prévus par arrêts.  
Avoir accompli au minimum 45 heures de vol.  
Totaliser au minimum 25 heures de vol en double commande et au moins 10 heures en solo supervisé.*